



## La caf a t'il le droit de faire sa

Par **Evangelinena**, le **30/10/2019** à **02:34**

Bonjour j'aimerais savoir la caf a t'il droit de faire rembourser une somme d'argent alors que le conjoint a travaillé exemple il travail de décembre a janvier puis il l'arrê e de travaillé et il c'est mis en couple après en fin février et sa compagne doit t'il rembourser se tro perçu alors en sachant que que le conjoint habité chez c'est parents toujours de décembre a janvier au moment qui la travaillé

Par **youris**, le **30/10/2019** à **10:05**

bonjour,

l'allocataire doit signaler à la caf, tout changement dans sa situation privée ou professionnelle.

vous ne donnez pas assez de renseignements pour donner une réponse précise.

mais le principe est qu'un indu doit être remboursé.

salutations